



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Approche intégrée du traitement des suivis aux recommandations

- Application de la politique institutionnelle
d'évaluation des apprentissages

Cégep de Saint-Hyacinthe

Avril 2015

Québec, le 11 mai 2015

Monsieur Roger Sylvestre
Directeur général
Cégep de Saint-Hyacinthe
3000, avenue Boullé
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1H9

Objet : Approche intégrée des suivis – Suivi au rapport d'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 27 avril 2015, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné les résultats des travaux menés par le Cégep de Saint-Hyacinthe concernant le plan d'action institutionnel qu'il a adopté le 22 janvier 2013 dans le cadre de l'approche intégrée des suivis. Ce plan visait le suivi de cinq recommandations formulées par la Commission au moment de l'évaluation institutionnelle et de l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. Lors de sa séance du 4 décembre 2013, la Commission a jugé que le Collège a donné des suites satisfaisantes à quatre de ces recommandations.

Dans son rapport d'évaluation de l'application de la PIEA qu'elle a publié en février 2012, la Commission avait notamment recommandé au Collège de s'assurer que les épreuves terminales de cours permettent à chaque étudiant de démontrer l'atteinte individuelle des objectifs selon les standards visés et que l'évaluation est équivalente lorsqu'un cours est donné par plusieurs professeurs. La première partie de cette recommandation a été levée par la Commission lors de sa séance du 13 mars 2014. Dans le suivi que le Collège apporte à la partie de la recommandation portant sur l'équivalence des évaluations finales de cours, il précise l'état de ses travaux en lien avec la recommandation. D'abord, une nouvelle version de la PIEA a été adoptée en janvier 2015 et l'un des articles traite de l'équivalence des évaluations. Le Collège mentionne également qu'il a complété son processus d'actualisation de la procédure d'adoption des plans de cours. Aussi, il a mis à jour le gabarit d'analyse des plans de cours dont une section porte sur l'équivalence des évaluations. Les départements ont en outre traité la question du contrôle et de l'approbation des plans de cours dans leur plan de travail 2014-2015.

De plus, les conseillers pédagogiques ont fait une analyse approfondie des évaluations finales de 69 cours donnés par plus d'un professeur et le Collège a prévu des actions en lien avec les résultats de cette analyse. Ainsi, pour l'automne 2015, le Collège accompagnera les professeurs afin d'assurer les changements nécessaires aux

évaluations finales qui ont été jugées non équivalentes. Les équipes départementales devront aussi procéder à l'adoption de plans de cours dont les évaluations finales auront été modifiées.

La Commission considère donc que les différentes actions réalisées par le Collège constituent des suites satisfaisantes à la recommandation restante du plan d'action institutionnel. Ainsi, tous les travaux que le Collège avait inscrits dans son plan d'action ont été effectués. La Commission souligne la rigueur et la transparence du travail réalisé par le Collège.

Veillez noter que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Original signé

Céline Durand

c. c. M. Pierre Leblanc, directeur des études